

## OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES

Recommandation R 408

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004

Arrêté du 21 décembre 2004

L. 4141-2, impose d'organiser une formation appropriée aux travailleurs

### PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes effectuant le montage, le démontage, la réception et utilisant des échafaudages de pied

### PRE-REQUIS

- Stage accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans
- Personnel reconnu apte médicalement au travail en hauteur.
- Dans le cas d'utilisation d'un harnais et d'un système d'arrêt des chutes, avoir suivi auparavant la formation « *Travaux en hauteur / Port du harnais* ».

## OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence aux opérations de montage, de démontage, d'utilisation d'échafaudages de pied en toute sécurité conformément au décret 2004-924 et de la recommandation R 408 de la CNAMTS.
- Etre capable de réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles, journalières selon l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant.
- Identifier les risques liés à l'utilisation des échafaudages et du travail en hauteur.

## CONTENU :

### Montage

- Sensibilisation à la sécurité
- Les différents types d'échafaudages
- Protections collectives et individuelles
- Notice du fabricant, plan, note de calcul
- Le cahier des charges
- La vérification de l'état du matériel
- La maîtrise des opérations de montage et de démontage en sécurité
- Elinguer et treuiller les charges à partir de l'échafaudage
- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses
- Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage

### Utilisation

- Accès et circulation en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Le maintien en sécurité des échafaudages
- Tenir compte de la co-activité
- Risques et moyens de prévention
- Les consignes d'utilisation
- Signaler les situations dangereuses
- Vérification journalière

### Réception

- Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur ainsi que l'étude d'adéquation et la vérification journalière.

### EXERCICES PRATIQUES :

- Montage démontage d'un échafaudage en sécurité
- Réception d'un échafaudage

## METHODE PEDAGOGIQUE

- L'organisme de formation mettra en oeuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Magistrale et démonstrative (+ multimédia), participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices avec utilisation d'échafaudages de pied disponibles au sein de l'entreprise.
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique les infrastructures ainsi que le ou les échafaudages complets et conformes et les notices ou plan de montage.

## MOYENS PEDAGOGIQUE

- Le client doit impérativement nous mettre à disposition les infrastructures ainsi que le ou **les échafaudages complets et conformes**, les notices et le plan de montage.
- Équipement de Protection Individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité (port obligatoire), gants de protection lors des manipulations du matériel, casque, harnais et longe.
- Support pédagogique remis aux participants.

## EVALUATION DE LA FORMATION

- La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.
  - Contrôle des connaissances théoriques par QCM.
  - Vérification des acquis par des exercices pratiques.

## INTERVENANT

- Formateur expérimenté « Travail en hauteur et Echafaudage ».

## VALIDATION DE LA FORMATION

- Bilan et évaluation individualisée avec validation d'aptitude au montage, utilisation, d'échafaudage de pieds par la délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur en fin de stage.
- Attestation délivrée par EGIDE ENTREPRISE

## DUREE FORMATION

Initial : 3 jours soit 21 h

## RECYCLAGE

Recyclage à prévoir tous les 5 ans  
Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs

## NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 8 personnes  
- En inter formation validée à partir de 6 personnes